

CHARTRE DES ADMINISTRATEURS :

En acceptant de devenir administrateur de la MJC, je m'engage :

- ✓ À participer, autant que faire se peut, aux différents instances (conseil d'administration, bureau le cas échéant, commission, assemblée générale etc.)
- ✓ À participer, autant que faire se peut, aux manifestations mises en place par la MJC.
- ✓ À adopter une attitude bienveillante envers tous
- ✓ À agir dans le strict respect des missions particulières qui me seront confiées
- ✓ À respecter les organes décisionnels de la MJC
- ✓ À ne pas divulguer les éléments financiers, comptables, personnels, administratifs, dont je pourrais avoir connaissance dans les différentes instances de la MJC
- ✓ À exercer mon droit de vote
- ✓ À partager mon expérience et mes compétences
- ✓ À garder une neutralité face aux salariés et aux adhérents
- ✓ À être force de proposition
- ✓ À adhérer au projet de l'association